

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 12 Janvier 2009

Présents : G.BLEINC ; M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; M.MUSCARNERA ; G.CARCELLER ; S.CAROTTI ; P. CODOL ; J-M FICHBEN ; S.GUIGONNET ; M.IPLIKDJIAN ; M.MINIER-ROUX ; N.NAVARRO ; P.PECQUEUX

Excusée : V.PAREGNO

1) Mise à disposition des biens suite au transfert de compétence au Symielec Var

Les installations électriques de la commune ont été mis à disposition du Symielec Var suite au transfert de compétence

Adopté à l'unanimité

2) Convention Fourrière Animale

La commune a reconduit la convention avec la fourrière de Garéoult.

Adopté à l'unanimité

3) Délibération pour le maintien du RASED sur les écoles maternelles et élémentaire

Adopté (13 voix Pour, 1 abstention – Louis CHAMOIN)

4) Fixation des tarifs du CLSH pour 2009

Les tarifs pour 2009 ont été fixés comme suit :

Quotient Familial mensuel	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
0 à 500 €	16.50 €	14.00 €	12.00 €
501 à 650 €	25.00 €	22.00 €	19.50 €
651 à 800 €	36.00 €	33.00 €	30.50 €
801 à 950 €	47.00 €	44.00 €	41.50 €
951 à 1100 €	58.00 €	55.00 €	52.50 €
1101 à 1250 €	69.00 €	66.00 €	63.50 €
+ 1251 €	80.00 €	77.00 €	74.50 €
Extérieur à la Commune	105.00 €	105.00 €	105.00 €

Adopté par

11 voix Pour

2 voix Contre (Philippe PECQUEUX, J-M FICHBEN)

1 Abstention (Philippe CODOL).

5) **Fixation des tarifs des photocopies couleur**

Les tarifs des photocopies couleur ont été fixés comme suit :

- Format A4 : 1,00 €
- Format A4 (Recto – Verso) : 2,00 €
- Format A3 : 1,50 €
- Format A3 (Recto – Verso) : 3,00 €

Adopté à l'unanimité

6) **Participation Financière à l'organisation d'une classe découverte**

Dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte à l'école élémentaire, la commune a décidé d'intervenir à hauteur de 140,00 € par enfant. Le prix du séjour par enfant est de 546,00 €. Le Conseil Général subventionne 50 % de ce coût. Après déduction de l'aide de la commune, il restera 133,00 € par enfant à la charge des familles.

Le transport en autocar (560,00 €) sera pris également en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité

7) **Acquisition d'une parcelle E147 suite à emplacement réservé**

Il a été décidé d'acquérir la parcelle E147, située en emplacement réservé sur le Cours, pour la somme de 70 000 €.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 19 Janvier 2009
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 02 février 2009

Le Maire